

Image not found or type unknown



Respect du délai de réalisation

Par **czaja_old**, le **22/01/2009** à **22:55**

Bonjour,
Nous venons d'obtenir pour une véranda le permis de construire.
Nous en avons informé le vérandaliste par téléphone.
Est-ce suffisant ? Faut-il lui envoyer un recommandé.
Il s'est engagé sur le bon de commande à commencer les travaux 1 mois après obtention du permis.
Par avance, je vous remercie